

Stratégie sur les soins continus



Bien vivre dans un endroit où l'on se sent chez soi.

Équipement spécialisé pour les résidents d'établissements de soins de longue durée

- Tous les résidents des établissements de soins de longue durée ont accès à l'équipement spécialisé de la Croix-Rouge canadienne, région de la Nouvelle-Écosse. Le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse finance ce programme.
- L'équipement spécialisé inclut notamment les chaises de positionnement, les matelas et lits spécialisés, les fauteuils roulants sur mesure, etc.
- Le programme est offert à tous les résidents des foyers de soins infirmiers, des établissements de soins pour bénéficiaires internes et des options communautaires sous le mandat du ministère de la Santé.
- Les résidents qui souhaitent acheter de l'équipement en privé ou par l'entremise de leur assurance-maladie privée peuvent toujours le faire.
- Le processus d'accès à l'inventaire d'équipement spécialisé de ce programme inclut une demande et une approbation des coordonnateurs des soins continus. Le personnel de votre établissement vous aidera à déterminer quels sont vos besoins et à assurer le respect du processus.
- Un résident peut recevoir une facture pour l'utilisation de cet équipement. Les frais seront calculés en fonction du revenu du résident ainsi que du type et de la quantité d'équipement fourni. Les frais sont recueillis par la Croix-Rouge canadienne.
- L'équipement fourni aux résidents peut être modifié afin de répondre aux besoins individuels. L'équipement appartient à la Croix-Rouge canadienne et sera retourné à l'inventaire du programme lorsqu'il n'est plus nécessaire pour le résident.
- La Société canadienne de la Croix-Rouge continue d'administrer son programme communautaire de location d'équipement de santé offert à tous les Néo-Écossais (canes, cadres de marche, béquilles, fauteuils roulants manuels).